



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Laurence Rouzaud
Tél. : 04 68 90 62 00
Mél : l.rouzaud@inao.gouv.fr

Monsieur le Président
Communauté de communes des Aspres
Allée Hector Capdellayre/ Bâtiment Bourquin
66301 THUIR CEDEX

Vos réf. :
Nos réf. : LR/CSC – 2023-166
Objet :
Pièce jointe : Avis INAO

Narbonne, le 13 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 23 octobre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis le dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme sur la commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE.

La commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE est située dans l'aire géographique des AOC "Abricots rouges du Roussillon", "Languedoc", "Côtes du Roussillon", "Côtes du Roussillon-Villages", "Grand Roussillon", "Rivesaltes" et "Muscat de Rivesaltes". Elle appartient aussi aux aires de production des IGP "Pays d'Oc", "Côtes Catalanes", "Terre du Midi" et "Jambon de Bayonne". Elle appartient également aux AOR-IG "Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc - Fine du Languedoc - Eau-de-vie de vin du Languedoc" et "Marc du Languedoc ou Eau de Vie de Marc du Languedoc".

Ce projet ayant pour objectif la rectification d'une erreur matérielle sur le règlement graphique, la mutation d'un emplacement réservé et la modification du règlement écrit de la zone UA et UB pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la totalité des toitures des équipements publics, n'a pas d'incidence directe sur les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) présents sur la commune.

Ainsi l'INAO vous informe qu'il n'a pas de remarque à formuler sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération

La Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

Copie DDTM66